

LEVENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Projet de délibération n° 7

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PAR LA SEM HABITAT 06 –
APPROBATION DU PROJET EN VUE D'UNE ACQUISITION PAR FUTURE
VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 11 avril 2024 relative aux autorisations administratives nécessaires à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire ;

Vu l'arrêté de permis de construire PC00607524J0008 du bâtiment hébergeant la future maison de santé et des logements dits inclusifs, en date du 5 novembre 2024 ;

Vu l'APD présenté par ARPACA Architectes, maître d'œuvre de la SEM Habitat 06 et la répartition des surfaces du bâtiment dont la maison de santé représente un coût estimatif de 3 109 111 € H.T., (2 937 356 € H.T. hors ostéopathe et assistante sociale pour le financement ARS) ;

Considérant l'intérêt pour la commune de créer cette maison de santé, afin de renforcer la démographie médicale du territoire, favoriser un accès aux soins, organiser une offre de santé de proximité et de qualité ;

Considérant les engagements signés des professionnels de santé à intégrer la future maison de santé,

Considérant que l'ARS Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil régional Région Sud Paca et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes sont susceptibles de financer ce programme ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe d'acquisition du plateau en rez-de-jardin et en rez-de-chaussée, hébergeant la maison de santé, conformément au projet transmis par la SEM Habitat 06, selon la formule de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) et dont le coût est estimé à 3 109 111 € H.T., (2 937 356 € H.T. hors ostéopathe et assistante sociale pour le financement ARS) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ARS Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil régional Région Sud Paca et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, les subventions nécessaires au financement de cette opération.